

SPEI
Madame
Gaëlle Perrault
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Pully, le 24 novembre 2025

Procédure de consultation fédérale – Modification de la loi fédérale sur les établissements financiers (établissements de moyens de paiement et établissements pour services avec des cryptoactifs)

Madame,

Nous faisons suite à votre courriel du 19 novembre 2025 relatif à la mise en consultation, par le Département fédéral des finances, de la modification de la loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin ; RS 954.1).

Après analyse des différents documents, l'Union des Communes Vaudoises note que, bien que les modifications législatives envisagées ne concernent pas directement les communes, elles pourraient tout de même avoir une incidence à moyen et long terme sur le départ et/ou l'arrivée de fournisseurs de cryptoactifs dans notre canton, et ainsi sur les revenus fiscaux y relatifs. Vu que 15% des fournisseurs ayant leur siège en Suisse se situent dans le canton de Vaud, il pourrait être utile d'étudier leur statut actuel et l'impact d'un potentiel départ.

En vous remerciant d'avoir consulté notre Association, nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Eloi Fellay



Directeur

Guillaume Fürst



Juriste